

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par l'entrée en vigueur du Règlement 1841

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 le règlement 1841 « Déléguant au trésorier le pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit ».

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au www.plessisville.quebec et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 6 septembre 2023

La greffière,



ME GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE

Ville de Plessisville

1700, rue Saint-Calixte
Plessisville (Québec)
G6L 1R3
T : 819 362-3284
F : 819 362-6421
info@plessisville.quebec